



*Une séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska sera tenue le **lundi 15 février 2021** à compter de **9 h 00**, exceptionnellement par vidéoconférence conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020. L'enregistrement de cette séance du conseil sera publié sur le site Web de la MRC, dès que possible, conformément au même Arrêté.*

ORDRE DU JOUR

- Présences et constatation du quorum
1. Réouverture de la séance
 2. Période de questions
 3. Autorisation de signature – Bail pour la relocalisation temporaire des bureaux administratifs
 4. Période de questions
 5. Clôture de la séance